

PRATIQUES DE FORMATION

NOVEMBRE 2017

L'accès à la formation des salariés du secteur privé en 2015

La collection FORMABREF « Pratiques de formation » porte sur l'effort de formation des entreprises et sur l'accès à la formation des salariés.

Les données sont issues des demandes de cofinancement public en matière de formation, soumises par les entreprises pour l'année de référence 2015.

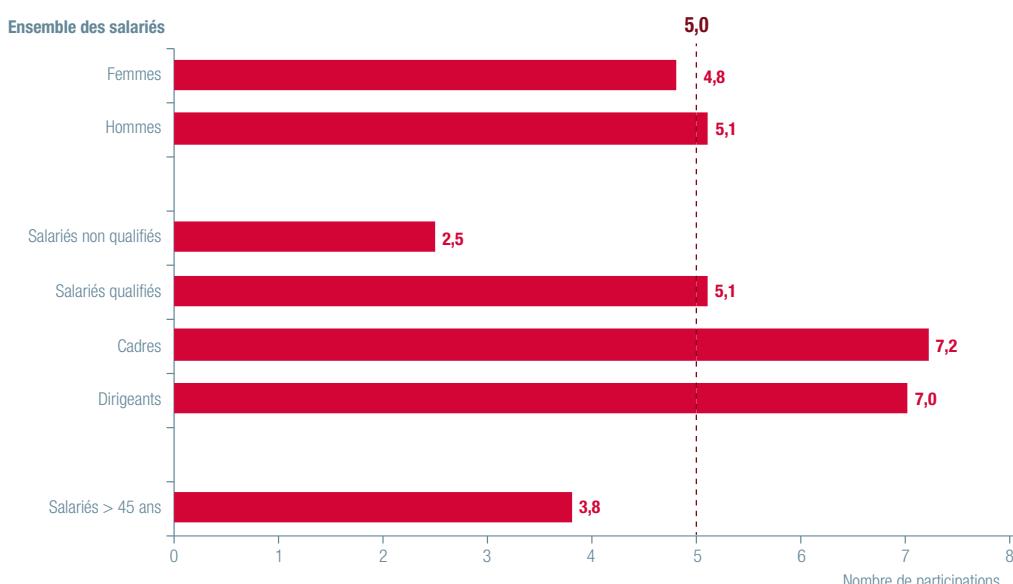
Ces demandes contiennent la description qualitative et quantitative des plans de formation réalisés par les entreprises.

Cette publication analyse l'accès à la formation des salariés en fonction des critères de participation des salariés et de durée des formations, selon le secteur d'activité et la taille des entreprises.

En 2015, dans les entreprises qui sollicitent la participation de l'État pour le financement du plan de formation, les salariés suivent, en moyenne, 5,0 formations d'une durée de 5,0 heures. Les hommes suivent davantage de formations que les femmes (5,1 contre 4,8). Les cadres et les dirigeants (respectivement 7,2 et 7,0) participent à plus de formations que les salariés qualifiés et non qualifiés (respectivement 5,1 et 2,5). Enfin, les salariés âgés de plus de 45 ans suivent, en moyenne, 3,8 formations.

Graphique 1

Nombre moyen de participations à des formations par salarié* selon le sexe et le statut professionnel – 2015



* Nombre de participants divisé par l'effectif salarié.

Source : Observatoire de la formation

Les salariés participent à plus de formations ...

Depuis 2012, le nombre de participations aux formations augmente. La progression est lente : les salariés participent, en moyenne, à 5,0 formations en 2015 (**Graphique 1**), contre 4,6 formations en 2014. Ils suivaient, en moyenne, 4,3 formations en 2012 et en 2013.

La participation aux formations est la plus importante dans le secteur « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » et dans les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus) avec respectivement 10,6 (**Tableau 1**) et 7,4 participations, en moyenne, par salarié (**Tableau 2**).

Entre 2014 et 2015, le nombre moyen de participations par salarié progresse le plus dans les entreprises de 1 000 salariés et plus (+ 14 %).

... mais d'une durée toujours plus courte

La durée des formations se réduit lentement mais de manière continue depuis 2007 : les formations durent, en moyenne, 5,0 heures en 2015, contre 5,3 heures en 2014. Elles duraient 8,9 heures en 2007.

Les formations sont les plus longues dans le secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et dans les très petites entreprises (moins de 10 salariés), avec respectivement 9,1 et 10,3 heures de formation suivies, en moyenne, par participant.

La durée des formations diminue à mesure que la taille des entreprises augmente. Les formations sont 2,6 fois plus longues dans les entreprises de 1 à 9 salariés que dans les entreprises de 1000 salariés et plus.

Tableau 1

Accès à la formation des salariés selon le secteur d'activité des entreprises – 2015

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Participation moyenne par salarié*		Durée moyenne des formations**	
		en nombre	Évol. (%)	en heures	Évol. (%)
A-E	Agriculture et industrie	6,6	10	4,0	3
F	Construction	2,5	14	8,2	-9
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,0	5	9,1	-8
H	Transports et entreposage	5,4	-4	6,2	3
I	Hébergement et restauration***	4,5	10	4,8	-4
J	Information et communication	3,2	23	8,5	-11
K	Activités financières et d'assurance	6,8	11	3,5	-5
L	Activités immobilières***	2,3	-28	9,9	-14
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10,6	15	4,4	-8
N	Activités de services administratifs et de soutien	2,0	5	6,2	13
P	Enseignement****	2,2	16	18,4	18
Q	Santé humaine et action sociale	3,2	-6	6,4	-7
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	5,2	2	5,0	9
Tous secteurs confondus		5,0	9	5,0	-4

* Nombre de participants divisé par l'effectif salarié.

** Nombre d'heures de formation divisé par le nombre de participants.

*** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Évol. (%) : Taux de croissance annuel (référence 2014).

Source : Observatoire de la formation

Par rapport à 2014, les salariés participent à plus de formations dans la plupart des secteurs d'activité (+ 9 %), mais les formations suivies sont plus courtes (- 4 %). Deux secteurs enregistrent une légère baisse de participation : « Transports et entreposage » (- 4 %) et « Santé humaine et action sociale » (- 6 %). Dans le premier secteur, la baisse est néanmoins compensée par une augmentation de durée (+ 3 %). Par contre, la durée diminue dans le second secteur (- 7 %).

Tableau 2

Accès à la formation des salariés selon la taille des entreprises – 2015

Nombre de salariés	Participation moyenne par salarié*		Durée moyenne des formations**	
	en nombre	Évol. (%)	en heures	Évol. (%)
1 à 9	5,2	8	10,3	0
10 à 19	4,3	5	8,4	-8
20 à 49	3,7	12	7,7	-8
50 à 99	3,8	12	6,7	-9
100 à 249	3,3	0	6,6	2
250 à 999	4,1	-2	5,0	0
1 000 et plus	7,4	14	3,9	-7

* Nombre de participants divisé par l'effectif salarié.

** Nombre d'heures de formation divisé par le nombre de participants.

Évol. (%) : Taux de croissance annuel (référence 2014).

Source : Observatoire de la formation

L'inégale participation entre hommes et femmes ?

En 2015, les hommes suivent plus de formations que les femmes : en moyenne, 5,1 formations, contre 4,8 (Graphique 1). Depuis 2012, l'écart entre hommes et femmes tend à se réduire : les hommes participent à 0,3 formation de plus que les femmes en 2015, contre 0,9 formation de plus en 2012.

La parité entre hommes et femmes est respectée dans les secteurs « Construction », « Activités financières et d'assurance » et « Santé humaine et action sociale » (Tableau 3). Les femmes se distinguent des hommes, en particulier dans les secteurs « Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services » et « Transports et entreposage », avec respectivement 3,2 et 1,2 formations de plus que les hommes. Par contre, dans le secteur « Agriculture et industrie », les hommes participent à deux fois plus de formations que les femmes (en moyenne, 7,1 formations contre 3,6).

Dans les très petites, petites et moyennes entreprises (1 à 249 salariés), la situation est à l'avantage des femmes (Graphique 2). Elles suivent notamment 1,7 formation de plus que leurs homologues masculins dans les entreprises de 50 à 99 salariés. Par contre, la situation s'inverse dans les entreprises de plus grande taille (250 salariés et plus). Même si elles tendent à se réduire, les inégalités sont les plus importantes dans les très grandes entreprises (1 000 salariés et plus) : le nombre moyen de participations des hommes est 1,5 fois plus élevé que celui des femmes.

Tableau 3

Nombre moyen de participations à des formations par salarié* selon le sexe et le secteur d'activité des entreprises – 2015

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Hommes	Femmes
A-E	Agriculture et industrie	7,1	3,6
F	Construction	2,5	2,5
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,2	1,8
H	Transports et entreposage	5,2	6,4
I	Hébergement et restauration**	4,9	4,2
J	Information et communication	3,1	3,5
K	Activités financières et d'assurance	6,8	6,8
L	Activités immobilières**	2,0	2,7
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	10,5	10,8
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,8	2,1
P	Enseignement**	2,7	1,5
Q	Santé humaine et action sociale	3,2	3,2
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	3,4	6,6
Tous secteurs confondus		5,1	4,8

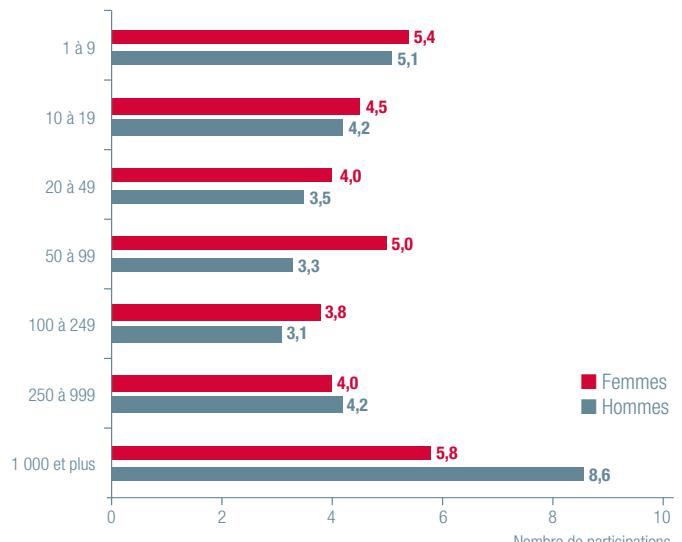
* Nombre de participants divisé par l'effectif salarié.

** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Source : Observatoire de la formation

Graphique 2

Nombre moyen de participations à des formations par salarié* selon le sexe et la taille des entreprises – 2015



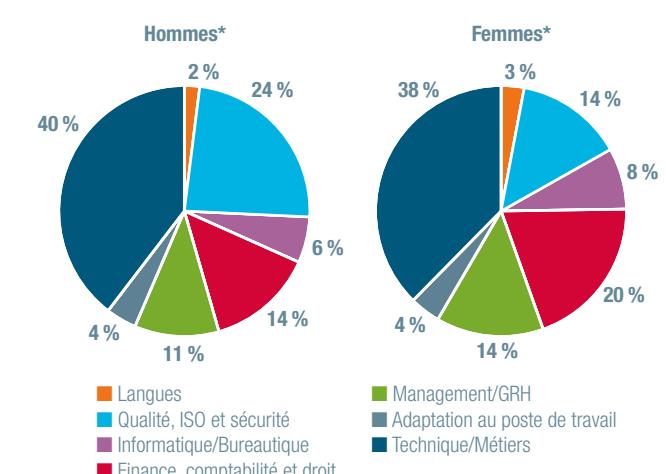
* Nombre de participants divisé par l'effectif salarié.

Source : Observatoire de la formation

Qu'elles s'adressent aux hommes ou aux femmes, quatre formations sur dix concernent l'activité principale de l'entreprise (« Technique/Métiers ») (Graphique 3). Cependant, les hommes participent 1,7 fois plus à des formations en « Qualité, ISO et sécurité » (24 % des formations suivies) que les femmes (14 %). Ces dernières participent davantage à des formations en « Finance, comptabilité et droit » et « Management/GRH » (respectivement 20 % et 14 % des formations suivies) que les hommes (respectivement 14 % et 11 %).

Graphique 3

Répartition des formations suivies par domaine de formation selon le sexe (en %) – 2015



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

La formation profite davantage aux cadres et aux dirigeants

En 2015, les cadres suivent un peu plus de formations que les dirigeants : en moyenne, 7,2 formations, contre 7,0 (Graphique 1). L'écart entre cadres et dirigeants se resserre avec + 0,4 formation pour les cadres par rapport à 2014 et + 1,0 formation pour les dirigeants.

Les salariés qualifiés et les salariés non qualifiés suivent moins de formations que les dirigeants et les cadres : respectivement 5,1 et 2,5 formations, en moyenne (Graphique 1). La participation des salariés qualifiés progresse (+ 0,2 formation par rapport à 2014). Celle des salariés sans qualification diminue (- 0,2 formation par rapport à 2014) malgré le soutien apporté par l'Etat à cette catégorie de salariés (**Encadré**). En 2015, seules 6,4 % des formations sont suivies par des salariés non qualifiés, alors qu'ils représentent 12,6 % de l'effectif salarié (**Tableau 4**).

Tableau 4
Répartition des formations suivies et de l'effectif salarié selon le statut professionnel (en %) – 2015

Statut professionnel	Effectif salarié*	Formations suivies*
Dirigeants	2,3	3,3
Cadres	11,3	16,3
Salariés qualifiés	73,7	74,1
Salariés non qualifiés	12,6	6,4
Total	100	100

* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

Parmi les salariés de même catégorie socioprofessionnelle, la participation diffère entre hommes et femmes (**Graphique 4**). Les femmes appartenant aux catégories des dirigeants et des cadres participent à davantage de formations : 3,8 et 1,5 formations de plus que les hommes. Par contre, les femmes participent à moins de formations quand elles appartiennent aux catégories des salariés qualifiés et des salariés non qualifiés : 0,3 et 0,7 formation de moins que les hommes.

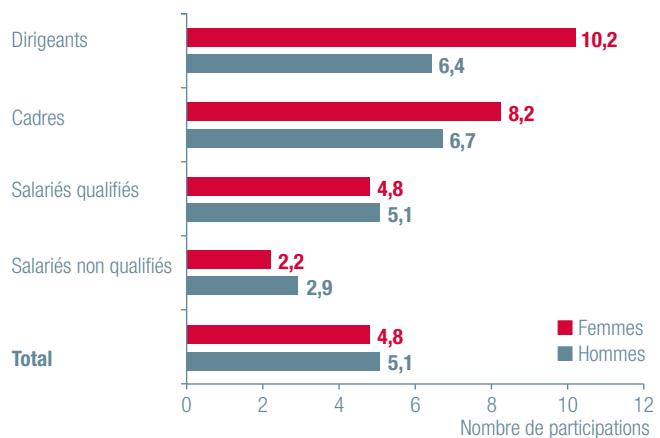
En 2015, la situation des femmes salariées qualifiées s'améliore (+ 0,4 formation par rapport à 2014). Au contraire, les femmes salariées non qualifiées participent à moins de formations (- 0,3 formation par rapport à 2014).

Encadré Dispositif « salariés + »

En 2015, l'État soutient financièrement l'effort de formation des entreprises à hauteur de 20 %. Cette aide est relevée à 35 % en ce qui concerne les frais de salaire des salariés sans qualification et des salariés âgés de plus de 45 ans. Cette catégorie de salariés a été baptisée « salariés + » (Code du Travail – Chapitre Formation professionnelle continue).

Graphique 4

Nombre moyen de participations à des formations par salarié* selon le sexe et le statut professionnel – 2015



* Nombre de participants divisé par l'effectif salarié.

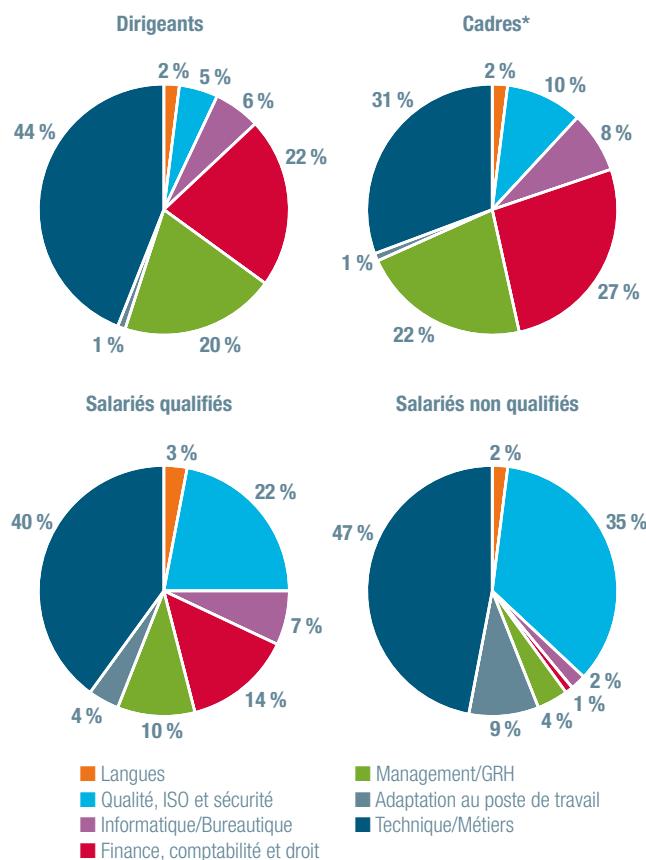
Source : Observatoire de la formation

La nature des formations suivies est en lien étroit avec les responsabilités et les fonctions exercées au sein des entreprises (**Graphique 5**). Les cadres et les dirigeants participent davantage à des formations en « Finance, comptabilité, droit » et « Management/GRH » (respectivement 49 % et 42 % des formations suivies) que les salariés qualifiés et les salariés non qualifiés (respectivement 24 % et 5 %). Par contre, les formations en « Qualité, ISO et sécurité » sont suivies plus par les salariés non qualifiés (35 % des formations suivies) que par les salariés qualifiés (22 %), les cadres (10 %) et les dirigeants (5 %).

En 2015, les dirigeants participent davantage à des formations en « Technique/Métiers » (+ 7 % par rapport à 2014).

Graphique 5

Répartition des formations suivies par domaine de formation selon le statut professionnel (en %) – 2015



* La somme est différente de 100 % en raison du jeu des arrondis.

Source : Observatoire de la formation

Formation des plus de 45 ans : statu quo

La participation des salariés de plus de 45 ans est stable. En 2015, ils suivent autant de formations qu'en 2014 : en moyenne, 3,8 formations (Graphique 1). C'est 1,2 formation de moins que l'ensemble des salariés, toutes tranches d'âges confondues.

La situation des salariés de plus de 45 ans est hétérogène entre les secteurs d'activité (Tableau 5). Alors qu'ils suivent, en moyenne, 5,5 formations dans le secteur « Agriculture et industrie », ils participent à quatre fois moins de formations dans le secteur « Activités de services administratifs et de soutien » (en moyenne, 1,4 formation).

La participation des salariés de plus de 45 ans varie également selon la taille des entreprises (Tableau 6). Elle est privilégiée par les entreprises de 1 000 salariés et plus, avec, en moyenne, 5,0 formations.

Tableau 5

Nombre moyen de participations à des formations par salarié âgé de plus de 45 ans* selon le secteur d'activité des entreprises – 2015

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Salariés de plus de 45 ans
A-E	Agriculture et industrie	5,5
F	Construction	1,9
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	1,6
H	Transports et entreposage	4,3
I	Hébergement et restauration**	3,4
J	Information et communication	2,2
K	Activités financières et d'assurance	5,7
L	Activités immobilières**	1,6
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,0
N	Activités de services administratifs et de soutien	1,4
P	Enseignement**	1,6
Q	Santé humaine et action sociale	2,9
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	2,9
Tous secteurs confondus		3,8

* Nombre de participants divisé par l'effectif salarié.

** Secteur d'activité faiblement représenté et donné à titre indicatif.

Source : Observatoire de la formation

Tableau 6

Nombre moyen de participations à des formations par salarié âgé de plus de 45 ans selon la taille des entreprises – 2015

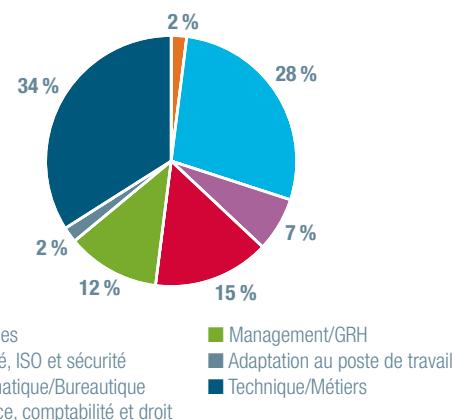
Nombre de salariés	Salariés de plus de 45 ans
1 à 9	3,6
10 à 19	2,9
20 à 49	2,7
50 à 99	2,4
100 à 249	2,7
250 à 999	3,7
1 000 et plus	5,0

* Nombre de participants divisé par l'effectif salarié.

Source : Observatoire de la formation

Le profil de formation des salariés âgés de plus de 45 ans (**Graphique 6**) se rapproche de celui des salariés qualifiés (Graphique 5). Il se distingue néanmoins en ce qui concerne le domaine de formation « Qualité, ISO et sécurité » : 28 % des formations suivies par les salariés âgés de plus de 45 ans, contre 22 % de celles suivies par les salariés qualifiés.

Graphique 6
Répartition des formations suivies par domaine de formation
parmi les salariés âgés de plus de 45 ans (en %) – 2015



Source : Observatoire de la formation

Méthodes et définitions

Entreprises et groupes d'entreprises (approche groupe)

Une demande de cofinancement peut être présentée par et au nom d'une seule entreprise (par exemple une société mère), pour elle-même et plusieurs ou l'ensemble des entreprises du groupe qu'elle représente. Les entreprises concernées doivent être légalement établies au Luxembourg et y exercer principalement leur activité. Les données renseignées dans la demande de cofinancement concernent le groupe.

Lors de l'analyse de ces données, il n'est pas possible de les réaffecter à chacune des unités composant le groupe. C'est pour cette raison que chaque groupe est considéré comme une seule entreprise. Le nombre d'entreprises étudiées est donc sous-estimé. Par simplification d'écriture, le terme « entreprises », regroupant entreprises et groupes d'entreprises, a été adopté dans cette publication.

Tableau 7
Comparaison des entreprises établissant une demande de cofinancement à celles exerçant au Luxembourg, selon le secteur d'activité des entreprises – 2015

Nace Rév.2	Secteur d'activité	Population d'analyse		Entreprises au Luxembourg		Salariés concernés par le cofinancement de la formation*
		en nombre	en %	en nombre	en %	
A	Agriculture**	1	0,1	-	-	-
B, C, D et E	Industrie	135	8,4	732	3,3	76,2
F	Construction	238	14,8	2 739	12,2	45,2
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	219	13,6	4 904	21,8	52,1
H	Transports et entreposage	68	4,2	944	4,2	59,9
I	Hébergement et restauration	27	1,7	2 408	10,7	22,3
J	Information et communication	151	9,4	1 201	5,3	66,3
K	Activités financières et d'assurance	232	14,5	1 248	5,6	80,3
L	Activités immobilières	13	0,8	1 035	4,6	13,3
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	312	19,4	3 537	15,7	62,4
N	Activités de services administratifs et de soutien	91	5,7	1 162	5,2	64,5
P	Enseignement	11	0,8	162	0,7	3,0
Q	Santé humaine et action sociale	66	4,1	1 399	6,2	48,4
R-S	Arts, spectacles, activités récréatives et autres activités de services	41	2,5	1 003	4,5	19,8
Tous secteurs confondus		1 605	100	22 474	100	57,1

* Nombre de salariés des entreprises de la population d'analyse divisé par l'ensemble des emplois salariés privés de l'économie luxembourgeoise pour l'année de référence, exprimé en pourcentage.

** Non disponible, secteur non couvert par la démographie des entreprises.

Date d'extraction des données

Les données pour les exercices 2014 et 2015 ont été extraites le 30 juillet 2017.

Pour l'exercice 2015, les entreprises dont l'exercice fiscal est décalé ne sont pas comptabilisées si leur demande n'est pas parvenue avant la date d'extraction.

Peu d'entreprises sont concernées, c'est la raison pour laquelle certains indicateurs peuvent légèrement varier selon la publication qui les présente.

Les indicateurs relatifs à l'exercice 2014 ont été actualisés à partir des données brutes extraites des demandes éligibles pour l'année 2014.

Population d'analyse : les entreprises formatrices établissant une demande de cofinancement

En 2015, 1 605 entreprises¹ présentent une demande de cofinancement afin de bénéficier de l'aide étatique. Par rapport à 2014, le nombre de ces entreprises augmente de 8,4 %.

Les entreprises participant au dispositif de cofinancement sont principalement issues des secteurs « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (19,4 %), « Construction » (14,8 %), « Activités financières et d'assurance » (14,5 %) et « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (13,6%) (**Tableau 7**). En outre, 61,8 % comptent moins de 50 salariés, 27,9 % entre 50 et 249 salariés et 10,3 % plus de 249 salariés (**Tableau 8**).

Tableau 8
Comparaison des entreprises établissant une demande de cofinancement à celles exerçant au Luxembourg, selon la taille des entreprises – 2015

Nombre de salariés	Population d'analyse		Entreprises au Luxembourg	
	en nombre	en %	en nombre	en %
1 à 9	326	20,3	17 661	78,6
10 et plus	1 279	79,7	4 813	21,4
<i>Dont :</i>				
10 à 19	260	16,2	2 410	10,7
20 à 49	406	25,3	1 430	6,4
50 à 99	235	14,6	486	2,2
100 à 249	213	13,3	310	1,4
250 et plus	165	10,3	177	0,8
Total	1 605	100	22 474	100

Source : Observatoire de la formation / Statec – Démographie des entreprises 2015 (provisoire)

En référence à la répartition sectorielle des entreprises au Luxembourg, les entreprises participant au dispositif de cofinancement sont particulièrement surreprésentées dans le secteur « Activités financières et d'assurance » : 5,6 % au niveau national, contre 14,5 % à l'échelle des entreprises issues de la population d'analyse (Tableau 7). La surreprésentation des entreprises qui demandent un cofinancement concerne également les secteurs « Industrie » (3,3% au niveau national, contre 8,4 % au niveau de la population d'analyse), « Information et communication » (5,3 % contre 9,4 %) et « Activités spécialisées, scientifiques et techniques » (15,7 % contre 19,4 %). En revanche, le secteur « Hébergement et restauration » est largement sous-représenté, 10,7 % au niveau national, contre 1,7 % des entreprises issues de la population d'analyse. Cette situation caractérise aussi le secteur « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (21,8 % contre 13,6 %) et, dans une moindre mesure, les secteurs « Activités immobilières » (4,6 % contre 0,8 %) et « Santé humaine et action sociale » (6,2 % contre 4,1 %).

L'examen de la répartition par taille des entreprises montre que 78,6 % des entreprises comptent moins de 10 salariés au Luxembourg (Tableau 8). Parmi les entreprises ayant fait une demande de cofinancement, cette proportion est largement sous-représentée. Elle n'est que de 20,3 %. À l'inverse, les grandes entreprises de plus de 249 salariés sont surreprésentées. Elles constituent 10,3 % des entreprises participant au dispositif législatif, alors qu'elles ne représentent que 0,8 % de la structure économique nationale.

Bien que n'étant pas représentative de la structure économique nationale, la population d'analyse couvre plus de la moitié des salariés privés (Tableau 7) et plus du quart des entreprises de 10 salariés et plus (Tableau 8)².

La composition de cette population en 2015 est comparable à celle de 2014 : les indicateurs présentés et leur évolution ne sont donc pas biaisés par un changement de structure au sein de la population étudiée.

Nomenclature statistique des activités économiques (NACELEX Rév. 2)

La version luxembourgeoise de la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACELEX Rév. 2) est utilisée pour classer les entreprises par activité économique.

Domaines de formation

Afin d'optimiser le traitement des données et de réaliser des relevés statistiques, les projets de formation ont été regroupés en sept domaines de formation :

- Langues ;
- Qualité, ISO et sécurité ;
- Informatique/Bureautique ;
- Finance, comptabilité et droit ;
- Management/Gestion des Ressources Humaines (GRH) ;
- Adaptation au poste de travail (les formations regroupent des « nouvelles embauches », des « adaptations au poste de travail » et des « mutations internes ») ;
- Technique/Métiers (formations concernant l'activité principale des entreprises, non imputables aux autres domaines).

1 Lorsque les groupes d'entreprises sont décomposés en unités, le nombre d'entreprises s'établit à 1 932.

2 Part des entreprises de 10 salariés et plus exerçant au Luxembourg qui établissent une demande de cofinancement (26,6%).

